Maître Philippe BAUDRUX
rue de Luxembourg 41a
6720 Habay-La-Neuve

N/Réf : 579543
V/Réf : FBx/2230408
Service Patrimoine
Gestionnaire: M-P LOUPE

Objet : Demande de renseignements urbanistiques dossier
Maître,
En réponse à votre courrier du 02 octobre 2023, dont question et références sous rubrique, nous avons l'honneur de vous faire savoir, qu'à notre connaissance, les biens en cause :

- sont inscrits en partie en Zone d'habitat au plan de secteur intéressant la Commune de HABAY. Les biens se situent juste à côté d'un périmètre SAR "Services travaux" ;
- sont susceptibles d'être concernés par le schéma de structure communal entré en vigueur le 12 novembre 2017 (Zone indiquée au schéma de structure : Zone de centre urbain);
- se situent dans un projet de périmètre de rénovation urbaine en cours de validation;
- aucun permis de lotir n'a été délivré ;
- aucun certificat d'urbanisme n'a été délivré ;
- un permis de bâtir a été délivré le 17 novembre 1986 pour un colombier
 et le 15 mai 1991 pour des travaux comfortatifs (prolongement du toit du colombier) ;
- ne font l'objet d'aucune infraction urbanistique ou environnementale connue ;
- ne font l'objet d'aucune mesure de lutte contre l'insalubrité ;
- à notre connaissance, ne sont grevés actuellement d'aucune servitude ;
- sont soumis au règlement général des bâtisses en site rural;
- se situent en zone d'épuration collective. Les biens, sauf la parcelle B 69 z 2 bénéficient d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux;
- les parcelles B 869t2, 869b3 et 869 f3 étant situées le long d'une voirie régionale, nous vous renvoyons auprès du SPW MI, Place Didier 45 à 6700 Arlon afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement ou autre plan d'expropriation;
- sont repris dans le parc naturel de la Haute Sûre et de la forêt d'Anlier;
- sont susceptibles d'être pourvus d'installations des différents

Commune de Habay Arrondissement de Virton Province de Luxembourg
impétrants ci-dessous (impétrants à informer lors de tout type de travaux) :

- Belgacom
- Elia
- Interlux-Ores
- Voo
- Fluxys
- Commune de Habay (eau et égouts) ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'une zone vulnérable (sévéso)
- ne sont pas situées en zone d'inondation ;
- se situent dans le périmètre d'une carte archéologique;
- se situent dans le périmètre d'un axe de ruissellement ;
- l'usoir se trouvant devant les parcelles B 869t2, 869b3 et 869 f3 est un usoir public imprescriptible pouvant être utilisé par tous;
- aucun arbre repris dans la liste classée par la Région wallonne, ne figure dans leur périmètre. Cependant, tout arbre isolé et âgé de plus de 30 ans est réputé remarquable ;
- ne font l'objet d'aucun classement;
- ne sont pas inscrits sur la liste de sauvegarde, ni dans une zone de protection ou site archéologique ;

Veuillez croire, Maître, en l'assurance de notre considération distinguée.


